

# Saisine du CCAS

Il est impératif de faire d'abord votre demande auprès de votre secrétaire de mairie qui pourra :

soit **répondre directement à vos sollicitations**

soit décider de transmettre votre requête **au CCAS qui statuera dans les plus brefs délais**

## Contactez-nous

750 Avenue Francois Mitterrand  
24330 Bassillac et Auberoche

ccase@bassillac-et-auberoche.fr  
05.53.54.42.01

Les

### HORAIRES

Lundi au Jeudi : 8h30-12h30 / 14h-17h30  
vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h  
samedi : 9h-12h

Les

### MAIRIES DELEGUEES

BLIS ET BORN 05.53.05.33.62  
LE CHANGE 05.53.06.00.68  
EYLIAC 05.53.07.56.08  
MILHAC D'AUBEROCHE 05.53.07.56.75  
ST ANTOINE D'AUBEROCHE 05.53.04.56.31

# Centre Communal d'Action Sociale

**BASSILLAC ET  
AUBEROCHE**

## Son But

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public dont le rôle est de **venir en aide aux personnes les plus fragiles**

C'est un outil permettant à votre municipalité de mettre en œuvre **la solidarité et l'aide sociale au profit des habitants de la commune**

## Son Organisation

Il est composé de 17 membres sous la présidence de Monsieur le Maire **Michel BEYLOT**

8 membres sont des conseillers municipaux

4 membres représentent des associations de protection sociale

4 membres sont des citoyens de la commune non-élus

Il est animé par Fanny EYMERIC membre non-élue ayant accepté cette charge à titre bénévole à votre écoute **en cas de difficultés au**

**07 67 54 76 95**

## Ses Missions

**ACCOMPAGNER ET AIDER À L'ATTRIBUTION DES AIDES LÉGALES**

géré par les partenaires publics et principalement par le conseil départemental (RSA, APA...) grâce à ses services de travailleurs sociaux

**DISPENSER SUR LES FONDS ALLOUÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL UNE AIDE FACULTATIVE**

pour des situations ne relevant pas des aides légales sous forme de secours ou de prêts

